

Être Charlie ou ne pas l'être

Author : mathieubrier

Date : 24 juin 2015

En janvier dernier, après les attentats de Paris, il nous a fallu reprendre pied pour penser à nouveau. Dans les jours qui ont suivi ces événements tragiques, nous cherchions des outils pour nous mettre au travail – et très vite, nous avons senti le besoin de relire le dernier numéro de Z : « Venissieux, la rouge et la révolte », paru en juin 2014. L'équipe de la revue part à la rencontre des habitants de cette banlieue lyonnaise, symbole de la lutte des communautés immigrées, histoire de voir comment fonctionne concrètement l'intégration. Nous avons alors cherché, pour composer ce C4, une parole qui pourrait revenir sur les conséquences de ce qui s'est passé. Logiquement, nous avons trouvé qu'il serait opportun de céder la parole à un membre de la rédaction de cette revue française. Le texte qui suit a pour but d'alimenter le débat, qui reste ouvert, y compris au sein même de notre rédaction.



Des cours d'écoles aux machines à café, la ligne de fracture a traversé souterrainement la France. Paradoxalement, tout le monde n'a parlé que de ça, mais rares sont ceux qui ont eu la chance de pouvoir en discuter. « Nous sommes tous Charlie » : le slogan appelait une adhésion

inconditionnelle plutôt qu'un débat contradictoire. À l'injonction bruyante et majoritaire à « être Charlie » a alors répondu le refus silencieux d'une large partie de la population.

En surface, c'est l'unanimité qui régnait. Quelques jours à peine après l'assassinat politique perpétré dans les locaux de Charlie Hebdo, des millions de Français prenaient la rue. La sidération face à la violence de l'attaque du 07 janvier, puis le surlendemain au spectacle des prises d'otages simultanées, laissait place dès le 11 janvier aux plus grands rassemblements jamais organisés dans l'Hexagone. Ces marches avaient quelque chose des retrouvailles à l'occasion d'un enterrement, qui mettent en retrait la question des différends politiques pour laisser place au sentiment de communauté. À l'émotion partagée d'avoir perdu d'un seul coup tous ces personnages historiques de la presse insolente. Car leurs engagements, loin de se résumer au contenu du Charlie Hebdo des dernières années, remontaient pour les plus anciens aux batailles du journal Hara-Kiri avec le pouvoir du temps du général De Gaulle, et nombreux étaient les Français à se sentir, d'une manière ou d'une autre, de cette famille-là.

Mais appelées par l'ensemble des appareils syndicaux et politiques à l'exception du Front National et soutenues par tous les principaux médias, elles ont été placées dans le champ politique. Les marches ont été appelées « républicaines », et la réunion de famille s'est faite manifestation pour la liberté d'expression. Les unes et les numéros spéciaux se sont multipliés sur le sujet, la presse ne se privant pas de cette exceptionnelle opportunité d'autocélébration à grande échelle, sur fond de communion nationale. Ce fut donc clair : des millions de gens refusaient que la liberté d'expression soit restreinte à coup de fusils par une poignée d'illuminés déterminés. Il faut dire que la menace, plutôt lointaine en temps habituel, venait de sacrément s'incarner dans le massacre de Charlie Hebdo. L'État s'est donc fait un plaisir de se porter garant des libertés, mitraillettes en avant. Faisant mine d'oublier qu'en matière d'expression, il s'agit pour l'individu non seulement d'être protégé par les autorités, mais peut-être surtout de se protéger face à elles.

Et, surfant sur ce malentendu volontaire, l'action ministérielle s'est bel et bien attaquée aux droits fondamentaux d'une partie de la population sous couvert de la défense des libertés de tous. Ainsi dans les semaines qui ont suivi le 07 janvier, des dizaines de personnes se sont retrouvées derrière les barreaux pour « apologie du terrorisme ». Ce délit, auparavant traité dans le cadre du droit de la presse, venait d'être versé au droit commun quelques mois seulement auparavant. Le droit de la presse organise en France la répression de la diffamation, de l'injure et des propos racistes, qu'ils soient tenus dans des médias classiques, sur internet ou simplement par un passant dans la rue. Il se caractérise par sa lenteur organisée dans la volonté expresse d'éviter les sanctions expéditives et de traiter les éventuels cas hors de l'urgence de l'actualité. En novembre 2014, une loi sortait le délit d'apologie du terrorisme de ce cadre afin de le réprimer plus durement et plus rapidement. Dans la ligne de mire du ministère de l'Intérieur, les personnes qui recrutent sur le territoire français des djihadistes pour aller combattre en Syrie. Sauf qu'en janvier 2015, ce sont tout sauf des recruteurs qui ont été punis. Un homme souffrant de problèmes psychiatriques est condamné à six mois de prison ferme pour avoir lancé à des policiers qu'il avait « bien rigolé le 07 janvier » alors qu'il était bourré. Un autre homme, lui aussi en état d'ivresse, prend quatre ans ferme pour avoir souhaité aux policiers l'interpellant après un accident de voiture d'être « les prochains » à être victimes d'assassinats. Les messages postés sur Internet ont aussi été pistés, à l'image de ce « C'est

jour de fête » posté en commentaire d'une vidéo du policier abattu devant les locaux du journal, qui aura coûté cinq mois ferme à son auteur. Des dizaines de condamnations similaires ont été prononcées, sans que les procès ne démontrent que les faits en question soient « directement à l'origine d'actes terroristes », ce qui était pourtant l'ambition initiale de la loi.

Il s'agit de montrer que l'État fait quelque chose. Puisqu'il n'y a pas de terroristes conséquents à interpellier pour mettre en scène la réaction policière, alors ce seront de simples énervés d'un jour qui feront les frais des besoins de fermeté que le gouvernement croit percevoir dans la réaction populaire à l'affaire Charlie. « Ne nous prends pas pour des fouteurs de merde ou on le deviendra vite » chantait il y a des années le groupe marseillais de la Fonky Family. Un conseil que Christiane Taubira, la ministre de la Justice, s'est peut-être remémorée un peu tardivement lorsqu'elle a réalisé que les juges envoyaient ces révoltés malpolis dans le seul endroit où ils avaient de vraies chances de réfléchir au djihad, la prison.

Aux ministres de l'Intérieur et de la Justice s'est ajoutée la voix de celle de l'Éducation dans le concert gouvernemental pour la défense martiale d'une liberté d'expression venue d'en haut. Lors de la séance de questions aux gouvernements du 14 janvier, Najat Vallaud-Belkacem déclarait tout bonnement qu'il y avait eu face à l'affaire Charlie « de trop nombreux questionnements de la part des élèves ». C'est que la minute de silence organisée dans tous les établissements scolaires en l'honneur des victimes de Charlie Hebdo avait parfois suscité des interrogations chez des enfants qui ne se sentaient pas unanimement de la famille. On aurait pu se perdre à espérer que la cheffe des instituteurs affirmerait que l'école est justement le lieu des questionnements, et qu'il était du devoir des enseignants de les accompagner. « Ces questions nous sont insupportables » a au contraire répondu la ministre. Elle aurait voulu assimiler la moindre dissidence enfantine à un projet terroriste qu'elle ne s'y serait pas prise autrement. Et histoire d'enfoncer le clou, elle défendait quelques jours plus tard l'équipe éducative qui, face à des propos hasardeux sur les événements du 07 janvier, avait choisi d'emmener un enfant de 8 ans... au commissariat !

La défense de la liberté d'expression par l'État a donc commencé par l'interdiction de certaines expressions.

C'est davantage que la liberté pour quelques-uns de s'affirmer plus ou moins solidaires des assassins qui est menacée à travers cette répression sauvage. Par la punition infligée à ceux qui empruntent le temps d'une envolée verbale le costume des frères Kouachi, la justice renforce les crispations et joue à sa manière le même jeu que les tueurs. Car, si l'attaque de Charlie Hebdo a définitivement condamné les victimes au silence, elle ne fera certainement taire ni les critiques, ni les caricatures, ni les insultes envers l'islam et les musulmans. Si c'était là le but des assassins, c'est raté. Mais malheureusement, leur acte peut aussi se comprendre au sein d'une stratégie de la tension, visant à rendre impossible la cohabitation des musulmans et des autres. De ce point de vue-là, la répression qui s'est déchaînée a validé leur hypothèse. Celle de l'étouffement des discussions au profit de la guerre civile comme seul horizon pour s'emparer des conflits qui traversent la société. Ça fait maintenant longtemps que le vocabulaire de la lutte des classes ne parle quasiment plus à personne, à part les plus cyniques des vainqueurs. Les plus mal lotis, de leur côté, peinent à trouver un langage qui leur permette d'exprimer le refus

des injustices sociales, économiques et raciales. On gagnerait à chercher de ce côté-là une signification aux refus d'être Charlie.

La liberté d'expression ne nous servira plus à rien le jour où l'on n'aura plus le droit de s'en servir que pour la célébrer.